

Compte tenu de l'opinion d'un ancien ministre des Finances, nous avons raison de ce côté-ci de la Chambre, de réclamer une étude minutieuse de l'application de cet accord. Je suis surpris que le ministre de l'Industrie n'ait pas donné suite à la demande qu'on lui a faite hier de renvoyer cet accord à un comité. Pourquoi serait-il sourd à une telle demande? Je rappellerai à la Chambre le vif intérêt manifesté par les députés lors du débat de la dernière session sur l'industrie de l'automobile. Cet intérêt persiste. Cette industrie est une des plus importantes du Canada. Nous la voulons tous forte et prospère. Nous voulons tous voir progresser l'industrie de l'automobile au Canada. Nous aimerions qu'un grand nombre de Canadiens compétents travaillent dans cette industrie. Nous voulons exporter plus de voitures, fabriquer plus de pièces au Canada, offrir au public des autos à meilleur prix. Cela dit, et vu l'immense intérêt que provoque l'industrie automobile, pourquoi cette question ne serait-elle pas soumise à une étude approfondie? Nous avons des comités ici qui pourraient étudier la question et entendre les témoignages non seulement des fonctionnaires mais aussi des représentants de l'industrie de l'automobile et du public. Nous pourrions entreprendre l'examen détaillé de cet accord ainsi que du progrès de cette industrie au Canada.

Je crois que le ministre rejeterait l'idée d'un examen en comité, bien que je n'en sois pas convaincu; une motion proposant un tel examen a été jugée irrecevable. Le ministre ne s'opposera peut-être pas à cette proposition. En vérité, il la proposera peut-être lui-même et persuadera monsieur l'Orateur d'accepter une motion qu'il aura rédigée à cet effet. Si l'accord dépendait du règlement immédiat de cette question, le ministre affirmerait peut-être: Nous n'avons pas le temps, nous devons signer le traité maintenant, ou l'entente toute entière tombera à l'eau. Il s'agirait d'un argument de valeur. Mais l'accord est en vigueur depuis un an et demi. Il n'a pas été présenté pour ratification par le Parlement en 1965; il a été présenté un an et demi plus tard. C'est devenu un fait accompli.

Dans ce cas, on ne peut s'opposer sérieusement à un délai supplémentaire qui permettra à un comité d'étudier l'accord. En effet, le ministre lui-même devrait proposer que ces questions soient déferées à un comité.

[L'hon. M. Churchill.]

Donnons-lui le bénéfice du doute. Ses idées pour l'industrie de l'automobile étaient peut-être très bien fondées et les mesures qu'il a prises étaient certainement les mieux motivées du monde. Je ne lui cherche pas noise à cet égard.

• (1.30 p.m.)

Par contre, l'accord n'a peut-être pas engendré les résultats qu'on nous avait décrits il y a un an. Dans la négative, qu'on nous le dise et il se peut que nous puissions suppléer à ce qui manque. Pourquoi ne chargerions-nous pas un comité d'enquêter là-dessus, et pour quelle raison n'avons-nous pas fait appel à un de ces comités l'an dernier? Je doute qu'il y ait quelque chose de plus décevant que ce qui s'est passé l'an dernier alors que nous avons dû obtenir de seconde main nos renseignements sur l'enquête menée par le Congrès aux États-Unis au sujet de cet accord. Ce n'est pas là une bonne manière de procéder. Hier le député de Danforth (M. Scott) a attiré notre attention sur ce point, et les paroles qu'il a prononcées à ce sujet figurent à la page 4764 du Hansard:

De fait, nous avons obtenu presque tous nos renseignements des audiences tenues à Washington. Incidemment, à titre de membre de la Chambre des communes, j'ai toujours été bien embarrassé d'être obligé d'avoir recours aux sénateurs de Washington à qui il suffit de faire un signe pour obtenir les renseignements détaillés que nous cherchons vainement à obtenir de notre propre gouvernement du Canada.

Je me souviens des questions posées et des réponses données à la Chambre l'an dernier au sujet de cette question même de renseignements provenant de Washington par l'intermédiaire du comité du Congrès à propos d'un point sur lequel nous ne pouvions obtenir d'information ici, et qui, pourtant, revêtait autant d'importance pour nous que pour n'importe qui aux États-Unis. Or, un an et demi plus tard, je dis au ministre que nous avons encore la chance d'établir un comité, un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes si vous le préférez, afin de faire enquête sur l'industrie automobile et sur le présent accord et d'établir si son application se fait vraiment comme elle se doit ou s'il faudrait y apporter des modifications. En ce dernier cas on devrait aborder la question avec les États-Unis.

On pourrait invoquer une autre raison pour établir un comité d'enquête en ce moment. Je crois savoir que cet accord sera en vigueur pendant trois ans.

L'hon. M. Drury: Non, la durée n'est pas limitée.